

Le 7 février 2021



Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

Tél. : 02.43.53.42.26

@ : fnec.fp.53@laposte.net

Le secrétaire départemental de la FNEC-FP FO 53, fédération des syndicats de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle en Mayenne

Le secrétaire départemental du SNUDI-FO 53, syndicat CGT-FO des professeurs des écoles publiques, AESH et PsyEN en Mayenne

Aux maires du département de la Mayenne

Objet : Carte scolaire 2021

Madame le maire, Monsieur le maire,

Force Ouvrière défend l'école publique en milieu rural en s'opposant aux fermetures de classes et en défendant toutes les demandes d'ouverture avec les enseignants du département. Un Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) est convoqué par Monsieur le Directeur Académique mercredi 10 février pour statuer sur la carte scolaire 2021. Contrairement à l'usage, le directeur académique n'a communiqué cette année aucun élément de son projet, alors que dans le même temps, des inspecteurs anticipaient ses décisions en annonçant ici une fermeture, là une fusion d'écoles. Cette méthode n'est pour les enseignants comme pour les élus ni respectueuse, inacceptable. Rappelons que la Mayenne reçoit une dotation "zéro" pour l'année à venir.

C'était sans compter l'intervention officielle de la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire Nathalie Elimas, qui s'exprimant au nom du ministre Jean-Michel Blanquer, a répondu à un Sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. »

Interrogée par un journaliste après la séance, elle a confirmé : « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire. »

(Vous pouvez visionner ces deux interventions sur la vidéo de ces questions au Sénat : <https://www.youtube.com/watch?v=9tFm5XvO-OE>

- La réponse au Sénateur sur les écoles rurales est à partir de 1h39

- La réponse au journaliste est à partir de 2h24)

Certes si cette annonce permettrait dans les faits d'empêcher des fermetures dans les écoles rurales du département, nous considérons que cette mesure doit s'étendre à l'ensemble des communes, y compris celles de plus de 5000 habitants et que c'est bien au ministère de l'Education Nationale d'assumer la

FNEC-FP 53 *Force Ouvrière* **FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

responsabilité de cette disposition notamment par la création de postes statutaires d'enseignants. Néanmoins, il s'agit là d'une disposition qui permettra de sauver bien des écoles.

Mesdames, Messieurs les Maires, nous vous invitons à intervenir par courrier auprès du Directeur Académique avec copie au Préfet pour exiger l'application de cette mesure et pas de fermeture de classe dans votre commune.

Force Ouvrière est attachée au maintien d'une école publique de proximité garantissant à tous les enfants l'égal accès à l'instruction sur tout le territoire. C'est pourquoi nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous fournir toutes les informations complémentaires dont vous souhaiteriez disposer. (Vous pouvez nous contacter par courriel ou par téléphone au 06 52 32 30 45)

Nous vous prions de croire, madame le Maire, monsieur le Maire, à nos salutations républicaines.

Le secrétaire départemental de la FNEC-FP FO 53, Fabien Orain



Le secrétaire départemental du SNUDI-FO 53 Stève Gaudin

